



FICHE PRATIQUE

L'ARMOIRE À PHARMACIE D'ENTREPRISE

L'armoire à pharmacie doit se trouver dans chaque entreprise, quel que soit le nombre de salariés et l'activité de l'établissement.

Le Code du travail indique que « les lieux de travail doivent être équipés d'un matériel de premier secours adapté à la nature des risques et facilement accessible ». Cette obligation d'une armoire à pharmacie d'entreprise n'est pas davantage détaillée. Il n'existe donc pas de liste type pour l'armoire à pharmacie entreprise.

Armoire à pharmacie

Art R 4224-14 et 15 et 16 du Code du Travail



L'armoire à pharmacie doit se trouver dans chaque entreprise, quel que soit le nombre de salariés et l'activité de l'établissement.

Ne doit contenir aucun médicament.

LES OBLIGATIONS LÉGALES AU REGARD DE L'EMPLOYEUR

L'armoire à pharmacie doit se trouver dans chaque entreprise, quel que soit le nombre de salariés et l'activité de l'établissement.

L'employeur doit s'assurer que l'armoire à pharmacie :

- Ne contienne aucun médicament.
- Soit accessible à tous et faire l'objet d'une signalisation.
- Ait un référent désigné, en charge de vérifier 2 fois par an et son réapprovisionnement.
- Ait la clé doit être facilement accessible. Une personne en permanence doit pouvoir ouvrir l'armoire si nécessaire.
- Ait un affichage avec la liste des personnes détenant la clé sur l'armoire, le nom des SST.
- Ait un affichage avec les protocoles en cas d'urgence, les N° utiles : SAMU, médecin généraliste, pompiers, centre anti-poisons, hôpital.



COMPOSITION DE L'ARMOIRE À PHARMACIE



- Une écharpe pour maintenir un membre blessé
- Brosse à ongles (pour lavage des mains avant soins)
- Gants d'examen médical, non stériles, de plusieurs tailles
- Pansements autoadhésifs de différentes tailles
- Rouleaux de sparadrap
- Compresses stériles en sachets individuels (5 cm / 5 cm et 10 cm / 10 cm)
- 1 coussin Hémostatique
- Bandes de différentes largeurs
- Micropore (sparadrap déchirable)
- Antiseptiques externes en dosage individuel si possible ou en petit conditionnement. Il est efficace si la plaie est bien nettoyée auparavant
- Sérum physiologique en dosette
- Paire de ciseaux à bouts arrondis / paire de ciseaux à vêtements
- Pince à écharde
- 1 couverture de survie
- 1 ou 2 sacs en plastique propres (type congélation)



L'approvisionnement se fait régulièrement avec vérification des dates de péremption (2 fois / an).
Un responsable doit être désigné.

FORMATION SST

(Sauveteur Secouriste du Travail) Obligatoire si travaux dangereux ou si chantiers de plus de 15 jours et de plus de 20 personnes, comportant des travaux dangereux.

Il est recommandé de former des SST dans chaque entreprise, même de moins de 10 salariés.

